



## Travaux décidés par un propriétaire sur 4 pas de syndic

Par **Knysz AnneClaire**, le **22/02/2017** à **13:05**

Monsieur,

Je suis propriétaire d'un lot dans une copropriété de 4 lots (résidence secondaire). La voisine du troisième m'envoie aujourd'hui une facture de 4400€ à nous partager entre les 4 propriétaires suite à une réfection toiture en zinc. Or nous n'avons pas de syndic. Le proprio du rdc s'occupe de l'Edf, le 2ème de l'assurance de copro. Chacun a un rôle. Cette voisine ne nous a jamais parlé des travaux avant, ne nous a présenté aucun devis préalable. Nous n'étions pas au courant des travaux.

Faut-il régler ma part ? ou non.

Quel recours pour refuser ?

Merci par avance de votre réponse.

Anne-Claire K

Par **youris**, le **22/02/2017** à **17:57**

bonjour,

comme votre copropriété est dans l'illégalité, ce serait le moment de faire une assemblée générale et de choisir un syndic qui peut être non professionnel et copropriétaire.

avez-vous un règlement de copropriété ?

vous n'étiez pas au courant mais une réfection de toiture, cela doit se voir.

pour l'instant, juridiquement, rien ne vous oblige à payer cette facture.

salutations

Par **Knysz AnneClaire**, le **22/02/2017** à **18:01**

Bonsoir, Merci de votre réponse. Non justement nous en parlions dernièrement. Cette propriétaire dit avoir des fuite provenant de la toiture, elle n'a fait faire qu'un devis à ce que l'on a appris aujourd'hui. Aucune déclaration de sinistre auprès de l'assurance de la copro. Aucune information auprès des 3 autres propriétaires.

Cordialement